

ITALIA (1)

CIRCOLAZIONE AUTOMOBILISTICA INTERNAZIONALE  
PATENTE INTERNAZIONALE DI GUIDA

N. 87VA 132 110

Convenzione sulla Circolazione Stradale dell'8 novembre 1968

Valida fino al 03/05/2024 (1)

Rilasciata da Uffic. BERGAMO

a VARESE

il 03-05-2024

Numero della patente nazionale di guida V14326524/8



*[Signature]* (2)



(1) Tre anni dopo la data di rilascio o alla data di scadenza di validità della patente nazionale di guida, se quest'ultima data è antecedente.  
(2) Firma dell'autorità che rilascia la patente.  
(3) Sigillo o timbro dell'autorità che rilascia la patente.

INDICATIONS RELATIVES AU CONDUCTEUR

Nom ..... 1.  
 Prénom(s) ou autre(s) nom(s) ..... 2.  
 Lieu de naissance<sup>1</sup> ..... 3.  
 Date de naissance ..... 4.  
 Lieu de résidence normale<sup>2</sup> ..... 5.

CATÉGORIES ET SOUS-CATÉGORIES DE VÉHICULES, AVEC LES CODES CORRESPONDANTS, POUR LESQUELLES LE PERMIS EST VALABLE

Code de la catégorie/Pictogramme	Code de la sous-catégorie/Pictogramme
A 	A1 
B 	B1 
C 	C1 
D 	D1 
BE 	
CE 	C1E 
DE 	D1E 

RESTRICTIONS À L'UTILISATION<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Le lieu de naissance peut être remplacé par d'autres précisions définies par la législation nationale.

<sup>2</sup> À remplir si demandé par la législation nationale.

<sup>3</sup> Par exemple, «Port de verres correcteurs». «Valable seulement pour la conduite du véhicule n° ...». «Sous réserve que ce véhicule soit aménagé pour la conduite par une personne amputée d'une jambe».

1. DI MARCO  
 2. GENOVA FEDERICO  
 3.  
 4. 23-10-1976  
 5.

CACHET <sup>4</sup>	CACHET <sup>4</sup>
	
<del>A</del>	<del>B1</del>
<del>B</del>	<del>C1</del>
<del>C</del>	<del>D1</del>
<del>D</del>	<del>D1</del>
<del>BE</del>	
<del>CE</del>	<del>C1E</del>
<del>DE</del>	<del>D1E</del>

  
 Signature du titulaire

**EXCLUSIONS**  
 Le titulaire est privé du droit de conduire sur le territoire de ..... s Jusqu'au .....  
 À ..... Le .....  
 Le titulaire est privé du droit de conduire sur le territoire de ..... s Jusqu'au .....  
 À ..... Le .....  
 6

<sup>4</sup> Sceau ou cachet de l'autorité ou de l'association qui délivre le permis. Ce sceau ou cachet ne doit être apposé en regard des catégories ou sous-catégories de véhicules que si le titulaire a le droit de conduire les véhicules en question.

<sup>5</sup> Nom de l'État.

<sup>6</sup> Signature et sceau ou cachet de l'autorité qui a annulé la validité du permis sur son territoire. Si tous les emplacements prévus pour les exclusions sur cette page ont déjà été utilisés, toutes autres exclusions devraient être inscrites au verso.